

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 05 février 2019

Convocation du 28/01/2019

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 05 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Christophe GAINON, Loïc LAFOURCADE, Armelle PONCET.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Jean-Baptiste ROTTIER, Thierry MARCHAU.

Bon pour pouvoir : de Roger FRESNEAU à Florian STEPHAN

DCM 2019-08

Admission en non-valeur n° 2018/004/049066-B pour un montant de 968.00 euros

Sur proposition de la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire par courrier explicatif du 01 février 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur n°2018/004/0490666-B, objet : Taxe Locale d'Equipement, montant : 968.00 €

Article 2 : DIT que le montant total de cette admission en non-valeur s'élève à 968.00 euros.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2019 de la commune.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 11/02/2019
Et de la publication 11/02/2019

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 07/02/2019
Le Maire,
F. STEPHAN

The image shows a blue ink signature of Florian Stephan over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DE LA BREILLE LES PINS' around the perimeter and a central emblem featuring a figure on horseback. The signature is written in a cursive style.